



Rapport soumis au CDN

Commission Médicale et de Prévention

RÉCAPITULATIF DU PROJET

DATE DU RAPPORT

CDN DU

PREPARE PAR

27/09/2019

11/10/2019

Anne HENCKES

SYNTHESE – MOT DU PRESIDENT, COORDINATEUR, RESPONSABLE...

La CMPN s'est réunie en juin dernier, avec pour thème de travail central le manuel du médecin fédéral, document diffusé en 2013 et qui n'a pas fait l'objet de mises à jour depuis.

QUESTION(S) POSEE(S) AU CDN

QUESTION(S) / PROPOSITIONS

ATTRIBUÉ À

DATE

- 1) Le Chapitre I du Manuel du Médecin Fédéral était intitulé « Organisation de la FFESSM » : y-a-t-il lieu de moderniser cette présentation de la fédération ?
- 2) Retrait de l'aspirine des référentiels de secourisme fédéraux
- 3) Chapitre 9.3 du Règlement médical (médecin signataire) : « le CACI doit être établi dans ces situations (les exceptions) par :
Ajout de :
« ou médecin de médecine physique et de réadaptation (MPR) pour les plongeurs en situation de handicap »
- 4) Quelle est la procédure de rattrapage préconisée par la CTN / validée par le CDN en cas de remontée rapide à l'ordinateur, lorsque ce dernier est en mode SOS et que le plongeur ne se plaint de rien ?

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION

En téléchargement (https://drive.google.com/open?id=1KilbwXSdOIrdB7dMTPt2TAbrxsqCorV_), associé à ce rapport le manuel du médecin fédéral diffusé en 2013 : un certain nombre de paragraphes sont obsolètes et/ou en contradiction avec le règlement médical, d'où une nécessité de mises à jour. Le premier chapitre porte sur « l'organisation de la FFESSM » : y a-t-il lieu de moderniser cette présentation ?

Le Code du Sport n'a pas retenu l'obligation de l'aspirine dans les trousse de secours des structures de plongée ; ce médicament a un caractère optionnel dans les recommandations de bonne pratique et la conférence de consensus de Marseille. Par ailleurs les secouristes sont formés à assurer les premiers secours, non à établir un diagnostic, or l'ADD ne représente qu'une partie des accidents pris en charge par les secouristes. Enfin, un certain nombre de plongeurs ont des allergies, ou des contre-indications à l'aspirine (du fait de la pathologie présentée ou des traitements déjà pris par ailleurs). Pour ces raisons, la CMPN recommande le retrait de l'administration de l'aspirine dans les référentiels de secourismes fédéraux.

Peu de médecins ont la double compétence MPR / médecine subaquatique. Les médecins de MPR sont en première ligne pour encourager la pratique chez leurs patients et encourager les échanges entre eux et les médecins fédéraux serait souhaitable pour permettre l'accès aux personnes en situation de handicap aux bénéfices de la plongée. Ceci apparaît cohérent dans la démarche de sport-santé fédérale.

En cas de remontée panique ou de rupture de palier, la réimmersion immédiate n'est pas toujours possible ; il semble que la procédure suivie dans ce cas ne soit pas uniforme parmi les plongeurs. Quelle procédure est recommandée par la fédération dans cette situation, particulièrement lorsque l'ordinateur est en mode SOS ?

Anne HENCKES, le 27/09/2019

